



la finance pour tous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

L'essentiel sur ...

Le crédit renouvelable

crédit renouvelable
crédit revolving
réserve d'argent
réserve de crédit
crédit permanent

www.super-magasin.com

SUPER
MAGASIN

5678 987 354 098 7289

CARTE DE CRÉDIT DE
MIME KARINE PLUME

banque lafinancepourtous

Qu'est ce que c'est ?

Catégorie particulière de crédit à la consommation, le crédit renouvelable – souvent appelé “revolving” – est multiforme et complexe sous ses airs d'apparente simplicité.

Où souscrire ?

Votre banque peut vous solliciter ou vous pouvez être amené à lui demander une réserve de crédit si vous avez des problèmes de trésorerie.

Mais le plus souvent, cette fonction de crédit est intégrée dans la carte de fidélité d'un magasin. Cette carte, vous pouvez la prendre pour bénéficier des offres promotionnelles de l'enseigne, mais elle comporte aussi une fonction crédit dont vous ne réalisez pas toujours qu'elle est activée.

Comment ça marche ?

À l'ouverture du compte et/ou de la carte de crédit associée, le contrat précise la “réserve” à laquelle vous avez droit, c'est-à-dire le montant maximum de crédit possible dans lequel piocher au fil de vos besoins. Il précise également le taux d'intérêt (TEG) annuel. A quoi il faudra ajouter éventuellement le coût de l'assurance emprunteur, facultative. Vous choisissez également le montant de la mensualité de remboursement.



Combien ça coûte ?

Impossible pour votre banque de calculer à l'avance le coût du crédit car elle ne sait pas combien vous allez "tirer" sur votre réserve ni à quel rythme vous allez rembourser.

Un taux d'intérêt élevé

Seule certitude : le TEG ne peut dépasser le taux d'usure, qui est de l'ordre de 21 %. Dans la pratique, le TEG qui vous est proposé est compris entre 12 % et 20 %, avec une moyenne autour de 15 %.

Plus cher si les mensualités sont faibles

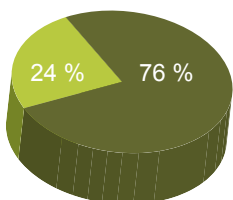
Vous remboursez en priorité les intérêts et l'assurance, puis le capital. Si la mensualité choisie est faible, et c'est souvent le cas, vous paierez surtout des intérêts. Vous rembourserez très peu de capital chaque mois, mais votre emprunt durera très longtemps et coûtera cher.

Exemple :

Pour une même somme empruntée de 2000 €, voici la répartition du coût du crédit si vous choisissez des mensualités de 80 € (34 mois) ou de 40 € (115 mois).

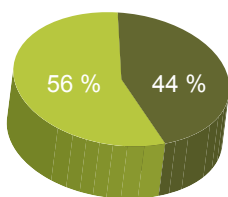
Remboursement 80 €/mois

(Coût total : 635 €)



Remboursement 40 €/mois

(Coût total : 2 594 €)



■ Intérêt + assurance ■ Capital

Les plus et les moins

Avantages

Principal avantage, la souplesse : vous faites vos formalités une fois pour toutes, vous pouvez tirer sur votre réserve quand bon vous semble et pour les usages que vous souhaitez. Chaque fois que vous remboursez, vous reconstituez votre réserve. En outre, vous pouvez rembourser par anticipation sans frais.

Inconvénients

Vous ne connaissez pas le coût réel et c'est un crédit coûteux. Certes, les mensualités sont souvent faibles et les sommes empruntées relativement modestes ; un crédit est supportable mais si vous en prenez plusieurs, au total vous paierez très cher... ce qui pourra vous conduire au surendettement. Sachez que dans les dossiers de surendettement traités par la Banque de France, le nombre moyen de crédits renouvelables est de cinq.

Les délais de rétractation

Comme pour tout crédit à la consommation, vous pouvez vous rétracter dans les 7 jours, et bientôt 14. Mais souvent le magasin vous met tout de suite les fonds à disposition pour que vous puissiez repartir avec votre téléviseur ou votre machine à laver. Si vous n'avez pas de quoi payer comptant, vous ne pourrez pas renoncer à votre crédit.

Quelques conseils

- 1 Attention à ne pas multiplier les crédits renouvelables. D'autres crédits, comme le prêt personnel, peuvent être à votre disposition.
- 2 Les délais de rétractation sont illusoire si vous emportez la marchandise le jour même. Essayez de laisser passer du temps entre la souscription du crédit et l'achat du bien pour avoir le temps de réfléchir.
- 3 Evitez de vous endetter sur une durée trop longue. Une durée de 4 à 5 ans devrait être un maximum.
- 4 N'augmentez pas le montant de votre crédit sans augmenter la mensualité.
- 5 Remboursez par anticipation quand vous le pouvez, c'est gratuit !
- 6 Ne vous attachez pas seulement au TEG. Il est des cas - assez nombreux - où un crédit renouvelable à TEG de 16 % revient plus cher qu'un autre avec un TEG de 20 %.
- 7 Sachez décrypter les offres promotionnelles.

Les offres promotionnelles

Un certain nombre d'offres commerciales vous proposent des taux très attractifs (4 ou 5 % par an) auxquels s'ajoute l'assurance emprunteur. Celle-ci avoisine 0,4 % par mois (multipliez par 12 pour avoir le montant annuel !) et inclut parfois une assurance du bien acheté avec le crédit. Mais attention, il s'agit d'une offre limitée dans le temps. Au-delà, on passe au taux "normal" de 15 ou 20 % !

Faire ses calculs

Simuler en quelques clics les effets :

- d'un changement de mensualité,
- d'une augmentation de son crédit à mensualité inchangée,
- d'un remboursement anticipé,

c'est désormais possible avec notre **calculateur de crédit renouvelable**.

Et si vous avez plusieurs crédits revolving, additionnez-les dans notre "récapitulateur" de crédit.



www.lafinancepourtous.com

Bientôt une réforme

En 2010, dans le cadre de la mise en œuvre d'une directive européenne, le crédit à la consommation sera réformé. Plus de crédits seront concernés, les délais de rétractation seront allongés. L'information et la protection du consommateur devraient être améliorées.



www.lafinancepourtous.com

IEFP - Palais Brongniart - 28 Place de la Bourse - 75002 Paris
Tél : 01 49 27 55 36